



Procès-verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 13 septembre 2022

Présents : Martine SOUZY, Alexandra DOUSSAUD, Evelyne BOYER, Steven BESSON, Rémi ESPALIEU, Isabelle ROSIER, Jean-Jacques SANS, Sylvia TALLET, Stéphane VEYSSEIX, Olivier SAVIGNAC, Pauline PLAZE, Benoît BAUBECH. (Quorum atteint).

Absents : Frédéric COURNIL, Isabelle VIALLE

Présidente de séance : Martine SOUZY.

Début de séance à 20H30.

Date de convocation : 02 septembre 2022.

Secrétaire de séance : Rémi ESPALIEU.

Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité moins une abstention de Stéphane VEYSSEIX.

Aucun droit de préemption n'est exercé sur les ventes immobilières sur Vignols.

1 – Désignation d'un délégué à la protection des données

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que la loi rend obligatoire la désignation d'un Délégué à la Protection des Données. La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) et la commune de Vignols avaient signé une convention pour que la CABB exerce cette fonction. La CABB ne souhaite pas renouveler cette convention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner Mme Myriam SOUQ, déléguée à la protection des données de la commune de Vignols.

2 – Droit de préférence

Madame le Maire informe le conseil que Mr Jean Marc SOULIER souhaite vendre une parcelle boisée cadastrée section C n°984 au lieu-dit les Bouquets (800 €). La commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer à l'exercice de son droit de préférence.

3 – Suppression du budget annexe multi-services

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un budget annexe « multi-services » a été créé pour gérer le local multi-services. Ce budget annexe ne présente pas d'intérêt comptable particulier, ses opérations pouvant être gérées par le budget principal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de supprimer le budget « multi-services » au 01/01/2023 et de transférer ce budget dans le budget principal de la commune.

4 – Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le CCAS est obligatoire dans toutes les communes de plus de 1 500 habitants. Il peut être dissout par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Lorsque le CCAS est dissout, une commune exerce directement les attributions auparavant dévolues au CCAS ou les transfère au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas dissoudre le CCAS.

5- Adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux et que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics.

Une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1^{er} janvier 2024 mais les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1^{er} janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57.

La commune a sollicité l'avis du comptable public et cet avis est favorable (lettre en date du 28/08/2022).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget de la commune de Vignols et son budget lotissement.

6 – Travaux Aménagement rue Pierre Eyrolles

Madame le Maire fait le point sur les travaux rue Pierre Eyrolles qui devraient être terminés mi-octobre.

Les colonnes enterrées pour le tri ont été enlevées fin août. Un bac à ordures ménagères a été installé. Les usagers doivent utiliser des sacs rouges disponibles en mairie. Des containers pour le tri sélectif sont installés sur le parking route de Saint-Bonnet. L'entreprise a fait parvenir un devis de 2 397.60€ pour reboucher le trou suite à l'enlèvement des colonnes enterrées par le SIRTOM.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter ce devis.

7- Dénomination de l'espace public rue de l'Ancienne Poste

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et espaces publics de la commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer l'espace public situé rue de l'ancienne Poste et aménagé par la commune ces derniers mois.

Le nom de Léon GOUDAL est proposé pour nommer le nouvel espace public.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De nommer l'espace public situé rue de l'Ancienne Poste : l'espace Léon GOUDAL
- D'Autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

L'inauguration devrait avoir lieu le dimanche 16/10/2022 à 11 heures. La population est invitée et un buffet sera ouvert à cette occasion.

8 – Questions Diverses

- Rentrée scolaire

Mme le Maire informe que la rentrée scolaire s'est bien passée. 82 élèves sont inscrits pour cette année. Un SIVOS devrait remplacer le RPCI le 01/01/2023 ou en septembre 2023 en fonction de l'avancement du projet. Un agent a été embauché avec un contrat de 11 heures par semaine pour servir à la cantine, surveiller les élèves et faire le ménage.

- Commission travaux

Steven BESSON informe le conseil que les vestiaires du stade de foot ont été nettoyés et repeints. La commune a acheté la peinture et le club de foot a repeint les vestiaires. Notre cantonnier a installé des caillebotis dans les douches.

Benoit DAUBECH demande si des travaux sont prévus au cimetière ; il y a un trou dans le mur. Madame le Maire indique qu'un grillage va être installé dans l'attente de travaux plus conséquents.

Benoit DAUBECH a fait l'état des lieux de l'appartement situé au-dessus de l'école suite au départ du locataire. Madame le Maire indique que l'appartement est à nouveau en location pour 350.00€ par mois.

Madame le Maire informe que l'entreprise PARVEAU est en liquidation judiciaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mr JULIOT renonce, par courrier avec accusé de réception, au bail du local multi-services au 31/01/2023 car il prend sa retraite. Alexandra DOUSSAUD indique qu'elle a contacté le Département afin que ce local soit dans une base de recherches pour les commerçants qui seraient intéressés pour le louer.

Stéphane VEYSSEIX demande si Madame le Maire a rencontré les épiciers suite au courrier de Mr JULIOT. Madame le Maire répond que non. Sylvia TALLET ne comprend pas que Mme le Maire n'ait pas essayé de les contacter. Madame le Maire répond que sa porte est toujours ouverte.

Jean-Jacques SANS demande ce que devient son rapport sur l'église. Madame Le Maire répond qu'il peut travailler sur ce dossier.

Benoit DAUBECH regrette que les élus, en particulier le Maire et les adjoints ne soient pas assez présents pour le jumelage. Madame le Maire rappelle que ces événements sont organisés par des bénévoles et que personne n'est obligé d'y participer. Les associations sont là pour organiser des événements.

Benoit DAUBECH demande quand seront réalisés les travaux de la deuxième tranche du PAB. Madame le Maire répond en 2023 ou 2024 si les finances de la commune le permettent. La deuxième tranche est évaluée à 220 000.00€.

Fin de la séance à 23h00.

PV validé lors de la séance du Conseil Municipal du 17/10/2022 (8 voix pour/ 2 contre).

La Présidente de séance,
Martine SOUZY, Maire.

Le secrétaire de séance,
Rémi ESPALIEU.

